Le Sud-Ouest
Montréal

ORDONNANCES

PRENEZ AVIS que lors de sa séance ordinaire du 11 mars 2024, le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a édicté l'ordonnance suivante :

OCA24 22008 – Résolution CA24 220081 (dossier 1247680002)
Ordonnance relative à la période d'occupation d'un café-terrasse

Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA16 22003, article 74).

Cette ordonnance peut être consultée au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1er étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. L'ordonnance OCA24 22008 peut également être consultée sur le site Internet de la Ville à l'adresse https://montreal.ca/reglements-municipaux/.

FAIT à Montréal le 15 mars 2024.

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire